

Journal officiel du 12 février 2005

LOI no 2005-102 du 11 février 2005

relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la
citoyenneté des personnes handicapées

NOR : SANX0300217L

Extrait



TITRE Ier DISPOSITIONS GÉNÉRALES

.....
.....

Art. 2. - I. - Le chapitre IV du titre Ier du livre Ier du code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :

1o Avant l'article L. 114-1, il est inséré un article L. 114 ainsi rédigé :

« Art. L. 114. - Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » ;

.....
.....